

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mardi 16 juin 2009 à Saint-Vincent de Durfort

Compte-rendu

Présents et participants aux votes : ALLAIN Dominique, AUREL Jean-Claude, BAZIN Yves, BERTOLI Pascale, BORDIGONI Eliane, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DURAND Elisabeth, FUSTIER Alain, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.

Présents : GALIOU Yann, MONDON Catherine, PALIX Max, SUDRE Jeannine, VALETTE Annie, DESMEURES Marion, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, MARCESSE Sophie, MONNIER Bruno, RIOU Delphine

Excusés : DHORMES Nathalie, MALLET-TORES Nathalie

1. Ressources humaines

Bruno MONNIER, nouveau chargé de missions « développement et accueil d'activités » se présente.

Après des études dans le domaine de l'économie, il a souhaité se spécialiser dans les projets de développement territorial. En poste depuis mi-mai, il a pu réaliser un tuilage de deux semaines avec Ariane BENDHAMANE, notamment sur les dossiers OPAH.

Il prend également en main les autres thématiques que sont l'économie, l'agriculture et le foncier et sera donc amené à rencontrer très prochainement les élus de toutes les communes.

Poste d'agent technique

Le CDD d'une année de Maxime FOUGIER arrive à échéance au 30 juin 2009.

La Communauté de communes étant très satisfaite de son travail, Annie LOUIS propose de le titulariser pour pérenniser cet emploi.

Pour des raisons assez complexes de cotisations et versements retraites, le groupe de travail « ressources humaines » propose de créer deux postes :

un poste de fonctionnaire territorial de 27h pour des tâches dites pérennes :
entretien bâtiments intercommunaux et extérieurs

et un autre contractuel de 8h pour des tâches moins pérennes : petits travaux, actions transversales et événementielles de la collectivité, remplacement ponctuel de l'agent du service de portage de repas, balisage des chemins, etc.

Au vu de au vu des années déjà réalisées dans le privé par Maxime FOUGIER, la rémunération doit être fixée à l'indice majoré 312 ; soit 1.818 euros de plus pour la collectivité sur 6 mois.

→ le Conseil valide ces propositions à l'unanimité moins une abstention, applicables à partir du 1^{er} juillet.

→ Poste de direction

Le CDD de Béatrice MAIRE arrive à échéance le 30 juin 2009. Annie LOUIS rappelle que la collectivité a la possibilité de proposer un CDI de droit public, puisque la personne a effectué 6 années au même poste. Le groupe de travail « ressources humaines » propose de mettre en place ce CDI, en référence au décret 2007-1829 du 4 décembre 2007, avec une rémunération 2.575 euros brut avec augmentation de 100 euros la seconde année et 100 euros la troisième année. Ceci est proposé par comparaison aux rémunérations d'autres directeurs de Communautés de communes (responsabilités et territoires équivalents), tout en tenant compte

des capacités budgétaires. Toutefois, afin que cette augmentation soit significative, il est proposé qu'elle suive l'inflation si celle-ci est croissante.

Les missions générales du poste seraient, sous l'autorité de la Présidente :

- * Piloter le fonctionnement général de la collectivité
- * Etre le collaborateur principal de la Présidente
- * Préparer puis mettre en œuvre et assurer le suivi des décisions du Conseil communautaire
- * Animer l'équipe de salariés et assurer la gestion des ressources humaines
- * Suivre les procédures de développement, réaliser une veille générale, être ressource en terme d'actualités législatives et d'échanges d'expériences
- * Coordonner et mener à bien l'action intercommunale
- * Suivre et coordonner l'ensemble des thématiques de développement et services de la collectivité

→ le Conseil valide ces propositions à l'unanimité, applicables à partir du 1^{er} juillet.

Annie LOUIS souligne l'intérêt du nouveau groupe de travail « ressources humaines » qui permet de travailler collectivement pour gérer des situations souvent complexes.

2. Ligne de trésorerie

La commission finances du 27 mai dernier a constaté que les investissements actuels (CFD, Moulinon 2 et le bâtiment enfance), financés en grande partie par des subventions à toucher qu'après travaux (+ TVA), nécessitent la mise en place d'une ligne de trésorerie, pour un montant maximal de 800.000 euros.

Cette somme serait débloquée et remboursée au fur et à mesure des besoins.

L'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche : T4M + 1,20% (soit 1,96% actuellement) pour 800.000 euros maximum sur 1 an maximum.

Les frais de dossier (400 euros) et intérêts futurs pourraient être financés par les dépenses imprévues (19426€).

Pour éviter des coûts trop élevés, comme le souligne Didier PICHERAL, il conviendra de suivre chaque semaine l'état de trésorerie.

→ le Conseil valide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de crédit de 800.000 euros maximum auprès de la Caisse d'Epargne au taux de T4M + 1,20%.

Le Vice-président aux finances, Roland ROUCAUTE est chargé de gérer au mieux la ligne de trésorerie par l'outil de gestion défini en commission finances.

3. Projets culturels

Yves BAZIN explique que la Commission culture a avancé sur deux projets d'action (se référer aux derniers comptes-rendus de la commission Culture).

Premièrement, la thématique de la **lecture publique** a été à l'ordre du jour de plusieurs rencontres et réunions, ainsi que des visites sur d'autres territoires. Un projet allant au-delà de la mise en réseau des relais de la bibliothèque départementale pourrait être présenté à l'automne. Yves BAZIN propose de rencontrer d'ici là toutes les personnes, élues ou bénévoles, qui souhaiteraient échanger sur les améliorations ou les contraintes qu'apporterait

la prise de compétence lecture publique par la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres. Il a déjà rencontré la bibliothèque de Saint-Sauveur.

Elisabeth DURAND demande que l'on chiffre le budget d'un tel projet car l'exemple du territoire « Pays de Crussol » autour d'Alboussière montrait un coût ahurissant.

Alain SALLIER souhaiterait que ces échanges aient plutôt lieu de manière collective en commission.

Dominique ALLAIN note que le fonctionnement actuel de la bibliothèque de Dunière convient tout à fait à la demande de la population.

Yves BAZIN pense que la prise de compétence par la Communauté de communes « boosterait » la pratique de la lecture publique.

Didier PICHERAL insiste sur les besoins d'éléments d'aide à la décision : les plus que cela apporterait, le budget nécessaire sur plusieurs années.

Le second sujet est **l'appel à résidences d'artistes** (cf. document transmis avec a convocation).

Le groupe de travail a planché dans un premier temps sur les thèmes, qui sera la transmission, sur la forme artistique qui sera le visuel puis sur un lieu adéquat, qui sera Saint-Sauveur et les différents moulinages de la commune. La commune prend à sa charge les frais d'hébergement et elle en est remerciée. Yves BAZIN insiste sur le lien à la population qui sera le vrai objet de cette action.

La phase suivante est le lancement de l'appel à résidence auprès d'artistes (réponses souhaitées pour le 15 août).

Olivier LEVENT présente le plan de financement établi avec les partenaires institutionnels :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Honoraires brut chargés	6300	Conseil général	1755
Repas	1050	CDRA	3360
Transport	900	Communauté de communes	2570
Hébergement	600	Leader	5165
sous total	8850	TOTAL	12850
Matériel de production	1500		
Cession des droits et reproduction	2000		
sous total	3500		
Communication	500		
TOTAL	12850		

Alain SALLIER et Denis CLAIR trouvent que le budget, même bien subventionné est cher.

→ Le Conseil valide à l'unanimité moins 2 abstentions le plan de financement

Yves BAZIN complète son intervention en précisant que le 3^{ème} forum des associations aura lieu le 12 septembre au collège, car il n'est pas possible de le réaliser au gymnase de l'Eyrieux (sol sensible).

Enfin, **l'antenne de l'Ecole départementale de musique**, actuellement basée aux Ollières sur Eyrieux, nécessite de nouveaux locaux plus accessibles et plus adaptés à la pratique de la musique. La Communauté de communes ayant la compétence sur le sujet, cette problématique a été posée au dernier séminaire et il a été suggéré d'envisager son transfert dans le bâtiment du Moulinon. L'ensemble du sujet devra être rediscuté à l'automne.

4. Partenariat avec l'Office de tourisme et les Syndicats d'initiative de Chalencon et St-Sauveur de Montagut

Alain SALLIER informe que le Président de l'office de tourisme « au cœur de l'Ardèche », Jean-Daniel BALAYN, a été reçu à sa demande en réunion de Bureau pour évoquer les difficultés de fonctionnement de cette association.

Le sujet étant complexe, un groupe de travail a été constitué pour analyser en profondeur les partenariats possibles entre l'Office de tourisme et les Syndicats d'initiative de Chalencon et St-Sauveur de Montagut.

A ce jour, font partie du groupe de travail : Annie LOUIS, Alain SALLIER, Laetitia SERRE, Jean-Louis VIDIL, Gilbert VALETTE, Jean-Louis BEYRON, Jean-Daniel BALAYN

La première réunion est fixée au 9 juillet à 18 heures.

En attendant les propositions de ce groupe de travail, la Communauté de communes peut reverser la taxe de séjour encaissée au titre de l'année 2008, qui s'élève à 30.345,87 euros (au lieu de 26.040 euros en 2007).

Pour rappel, Alain SALLIER récapitule les versements des années précédentes et propose de reconduire, pour les recettes 2008, sur le principe de l'année précédente, qui compense la nouvelle répartition des subventions du Conseil général de l'Ardèche :

	SI St-Sauveur		SI Chalencon		OT Au cœur de l'Ardèche	
	Taxe de séjour	subvention CG07	Taxe de séjour	subvention CG07	Taxe de séjour	subvention CG07
2006	10% des recettes 2 392 €	762 €	10% des recettes 2 392 €	2 287 €	80% des recettes 19 136 €	6 860 €
2007	10% des recettes +762 € = 3.366 €	-	10% des recettes + 2287 € = 4.891 €	-	80% des recettes - 3049 € = 17.783 €	13 000 €
Proposition pour 2008	10% des recettes +762€ = 3.796 €	-	10% des recettes + 2287 € = 5.321 €	-	80% des recettes - 3049 € = 21.228 €	13 000 €

Il précise que ce fonctionnement ne pénalise pas l'Office de tourisme qui reçoit tout de même 8.000 euros de plus en 2008 qu'en 2006. Malgré cela, l'Office a du mal à fonctionner.

En parallèle, il rappelle que la gestion de cette taxe de séjour (perception, explications, relances, etc.) revient à la Communauté de communes et que le travail réalisé par Sophie Marcesse est très important.

→ Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de répartition de la taxe de séjour 2008 entre les trois associations d'accueil touristique

5. Outil de communication

Yves BAZIN explique que la commission Communication s'est réunie le 12 mai mais que seulement trois élus y ont assisté. Lors de sa réunion, un travail a néanmoins été fait autour du *Lo Plancho* et de nombreuses modifications sont proposées.

Yves BAZIN propose un format plus grand et un bulletin comprenant moins de texte pour pouvoir être lu plus rapidement.

En terme de graphisme, il propose de ne plus avoir une photo particulière en première page mais un bandeau identique au site internet.

Béatrice MAIRE rappelle que le bandeau du site a vocation à être changé régulièrement...

La Commission propose également une parution supplémentaire par an (de 2 à 3), ce qui ne devrait pas coûter plus cher en impression, comme l'explique Gérard BROUSSE (changement de mode d'impression, améliorations techniques, devis d'entreprises différentes,...). Enfin, la commission propose que les salariés écrivent entièrement le bulletin.

Magaly RIOUFOL et Annie LOUIS pensent que le format actuel est adapté et reconnu par son originalité.

Jean-Louis VIDIL souhaiterait conserver le papier recyclé. Gérard BROUSSE se prononce plus pour du papier labellisé PEFC, avec des encres végétales.

Gilbert VALETTE insiste pour en rester à 2 parutions par an pour une question de coût (diffusion, etc.) et pour une question de charge de travail des salariés déjà débordés.

Annie LOUIS, Gilbert VALETTE et Didier PICHERAL refusent que les articles ne soient pas écrits par les élus. Ce fonctionnement est en effet rare, mais il est souhaitable de le conserver même si les chargés de missions aident toujours les élus à compléter ou finaliser leurs articles.

Denis CLAIR souhaite que la rédaction des articles soit ouverte à des élus non Vice-présidents.

Il est finalement convenu que :

- le format passe du A5 au A4,
- la parution reste inchangée
- les articles sont écrits par les élus (pas forcément Vice-président), si besoin en tandem avec les salariés

Une nouvelle maquette est donc indispensable, ce qui nécessite du temps. Ainsi, la prochaine parution, habituellement en juillet, ne pourra avoir lieu avant fin août.

6. Questions diverses

Décision budgétaire

Comme défini lors du vote des budgets : mise à disposition du Budget Principal au budget annexe Bâtiment, qui prend à sa charge à compter du 1er janvier 2009 les dépenses de fonctionnement, d'emprunt et les amortissements

➔ le Conseil donne son accord à l'unanimité

Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche : demande de retrait de Saint-Lager Bressac

➔ le Conseil donne son accord à l'unanimité

En complément, Didier PICHERAL, délégué au Syndicat, informe que le déménagement prévu à La Voulte ne se fera pas, mais des bâtiments à Privas pourrait accueillir une partie des activités de la collectivité.

Partenariat avec le Site de proximité des Boutières

Gilbert VALETTE informe que les membres de la commission Economie ont étudié, le 6 avril dernier, la possibilité de poursuivre le travail de partenariat avec le Site de proximité des Boutières.

Pour rappel, la Communauté de communes et cette association avait une convention depuis 2005 pour réaliser des actions en faveur du développement économique. La Collectivité avait notamment confié (en 2007 - 2008) :

1. Détection des projets de développement des très petites entreprises du territoire et des télétravailleurs
2. Participer au montage d'une candidature du bassin d'emploi local à un « Contrat de site », procédure visant à faciliter la reconversion de bassins d'emploi industriels
3. Mise en place et animation d'une « cellule de veille » avec la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, pour détecter les projets de transmission des entreprises, leurs difficultés éventuelles, et d'apporter, en concertation, l'accompagnement adéquat ;
4. détection et sensibilisation des jeunes issus du territoire et partis étudier et travailler ailleurs (conseils et aides au retour)

Au vu du bilan assez mitigé, de la rencontre avec le Président et la Directrice du Site et de l'organisation actuelle de la collectivité, la Commission propose de ne pas reconduire cette convention en 2009.

Didier PICHERAL, trésorier de l'association, n'est pas d'accord avec cette proposition. Il considère que les services rendus par le Site de proximité sont très importants en temps de crise et que les 4.400 euros demandés par an ne représentent vraiment pas beaucoup. Il ne souhaite plus être délégué de la Communauté de communes au Site de proximité.

Plusieurs élus se posent la question de la compétence des intervenants et des moyens de suivi des actions.

D'autres précisent que la convention avait été présentée comme moyen de faire réaliser des actions ponctuelles et complémentaires aux missions de service général pour lesquelles le Site de proximité est déjà financé par ailleurs. Ainsi, si la Communauté de communes ne poursuit ce partenariat, les autres services du Site n'ont pas à être réduits sur le territoire (accueil de porteurs d'idées, construction d'offres d'activités, etc.).

En conclusion, il est proposé de rencontrer à nouveau les responsables du Site de proximité, pour mettre les choses à plat.

Partenariat avec le Sivu SAIGC (Aide à l'informatique de gestion communale et aux secrétariats) pour continuer les prestations hebdomadaires de comptabilité

Annie LOUIS informe qu'en moyenne 30 journées par an sont effectuées par la salariée Béatrice VILLETTE, au sein de la Communauté de communes (saisie comptable, paie, amortissements, etc.). Pour 2009 : prévision d'un budget d'environ 5.300 euros. Pour pérenniser ce fonctionnement, la signature d'une convention est nécessaire.

→ le Conseil donne son accord à l'unanimité moins une voix contre

Transports scolaires en direction du collège : demande d'un arrêt supplémentaire à St-Vincent (Les Planas)

→ le Conseil donne son accord à l'unanimité

De plus, Gilbert VALETTE fait état de la demande de plusieurs familles ayant des enfants en classe SEGPA au collège de La Voulte, pour organiser un transport collectif.

Il s'agit de quatre enfants de St-Sauveur de Montagut, Les Ollières et Dunière.

Denis CLAIR précise qu'un enfant de Pranles bénéficie déjà d'un transport en taxi, pour se rendre dans cette même classe.

→ le Conseil donne son accord à l'unanimité pour solliciter auprès du Département, la création d'un service de transport pour ces quatre enfants.